

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 V 269 Vœu relatif à l'utilisation des logiciels libres par la collectivité parisienne.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que l'utilisation large de logiciels libres et de standards ouverts est une condition nécessaire au développement harmonieux de la société de l'information et au partage des connaissances ;

Considérant les liens anciens et durables que la Ville entretient avec l'Open World Forum qu'elle accueille chaque année et qui réunit les décideurs et communautés du domaine des logiciels libres et technologies ouvertes. La dernière édition ayant rassemblé 1.500 personnes en provenance de 40 pays et constitue l'un des principaux événements mondiaux sur cette thématique ;

Considérant les propositions de la circulaire "d'Orientation pour l'usage des logiciels libres dans l'administration" du Premier Ministre en date du 19 septembre 2012, et l'utilisation de logiciels libres qu'elle souligne par des directions ministérielles notamment pour des services informatiques critiques ;

Considérant que les logiciels libres de bureautiques qui sont mis à disposition sur Intra Paris sont aujourd'hui très peu utilisés, peu d'agents ayant été formés à leur utilisation ;

Considérant que les ordinateurs utilisés par la Ville sont équipés par défaut de logiciels propriétaires ;

Considérant l'existence de logiciels libres qui offrent aujourd'hui des solutions fiables et immédiatement utilisables ;

Considérant le nombre de logiciels métiers pour lesquelles des solutions non-propriétaires pourraient être développées, solutions fiables et plus facilement adaptables lors de l'émergence de nouveaux besoins ;

Parmi ces logiciels métiers : SIMA (gestion des demandes des interventions atelier), EPM (gestion des mises en concurrence au niveau des marchés), GESTI marché (accès aux marchés transversaux ville), STAR (gestion de la régie), DVP (gestion des remboursements repas Caisse des écoles), Patrimoine (recensement du patrimoine de la Ville), Chronogestor (gestion du temps de travail) ;

Considérant l'exemplarité d'une démarche de soutien et développement de solutions informatiques non-propriétaires par la Ville ;

Le déploiement de logiciels libres par la Ville encourageant la création de solutions sur mesure pour les pouvoirs publics. Ces solutions peuvent ensuite être diffusées et améliorées par d'autres utilisateurs. Ainsi, la Ville de Paris peut amorcer une dynamique d'envergure nationale. Grâce à la création d'une communauté d'utilisateurs publics conséquente, les solutions développées seront sans-cesse améliorées et mises à jour. Ces améliorations à moindre coût bénéficiant à tous les utilisateurs publics de solutions informatiques non-propriétaires ;

Considérant la célébration cette année du 10e anniversaire du projet Lutèce, occasion d'amorcer une nouvelle étape dans l'utilisation des logiciels libres par la Ville ;

Sur la proposition de M. Jacques BOUTAULT, Mme Danielle FOURNIER et des éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que :

- des actions d'information, promotion et formation aux logiciels libres soient proposées aux agents de la Ville ;
- un groupe de travail soit constitué afin d'identifier les besoins informatiques auxquels pourraient répondre les logiciels libres, concernant notamment les logiciels métiers ;
- ce groupe de travail, en partenariat avec les services, propose des terrains d'expérimentations où mettre en place des solutions informatiques non-propriétaires ainsi que les actions d'accompagnement et de formation nécessaires à leur réussite.